



Administration centrale
Services déconcentrés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

Enseignement agricole public
Enseignement Technique
Enseignement Supérieur et Recherche
Agronomique, Agroalimentaire et Vétérinaire

INFORMATION CFDT :

CTM DU 18 FEVRIER 2016

DRAME DANS L'AVEYRON

Une salariée de la chambre d'agriculture de l'Aveyron, chargée d'une mission de conseil en exploitation laitière, est décédée hier matin dans une ferme près de Mayran. Nous sommes bouleversés par cette nouvelle. Nous avons une pensée pour sa famille, ses proches et ses collègues.

Une enquête est en cours. A ce stade, il est prématuré d'établir un lien entre ce drame et le contexte tendu dans le monde agricole qui résulte d'une crise dont les origines sont diverses selon les filières.

Quelles que soient les conclusions de l'enquête, la CFDT est consciente des difficultés que traverse actuellement une partie du monde agricole, mais dénonce avec fermeté les agissements de certains agriculteurs qui ont parfois un sentiment d'impunité.

La Secrétaire générale confirme qu'il n'y a aucun lien établi à ce jour entre les faits et le contexte agricole. Toutefois, elle est consciente des difficultés que peuvent rencontrer nos contrôleurs dans l'exercice de leurs missions. Elle souligne que le ministre a rappelé aux préfets, dans sa directive nationale d'orientation, qu'il est nécessaire « d'apporter un soutien aux agents chargés de réaliser les contrôles ».

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

REFORME TERRITORIALE

Dans ce contexte agricole très difficile, l'énergie des agents du ministère devrait se concentrer sur leurs missions au service de l'agriculture. Force est de constater que nous sommes emportés par une réforme chronophage qui n'apporte pas de sens et qui disperse nos énergies en déplacements, visio-conférences, reconstruction de services, repositionnement,...

Cependant, certains choix opérés dans ce cadre confirment le sens réel de la réforme que nous dénonçons depuis le début. Ainsi, la baisse des effectifs pour la formation continue, les hésitations sur la création de postes d'adjoint de chef de service notamment dans les SG, le transfert à l'étude par la mission IGF/IGA des crédits de fonctionnement des directions régionales sur le BOP 333 et potentiellement des effectifs afférents... montrent les objectifs réels de la réforme.

Malgré un louable effort de communication de l'administration centrale, la réforme territoriale suscite toujours de nombreuses inquiétudes chez les agents. Ces inquiétudes sont entretenues par des décisions qui tardent à venir comme les modalités pratiques d'attributions de la PARRE et la prise en compte de l'élargissement des périmètres et des réseaux pour revoir le classement et la cotation des postes. Est-ce si difficile d'amender la circulaire parcours professionnels pour tenir compte des nouvelles situations dans les méga-régions?

PARRE : Pas de nouvelles informations depuis la tenue du dernier CT national des DRAAF.

L'administration attend la parution d'une note de la DGAFP pour clarifier la procédure d'attribution de la PARRE (cf. page 2 du compte-rendu de la CFDT du CTS DRAAF-DRIAA-DAAF du 28 janvier 2016).

CIRCULAIRE « PARCOURS PROFESSIONNELS » : La SG indique qu'elle est favorable à la révision du classement prévu par la circulaire « parcours professionnels » pour tenir compte des grandes régions. Après expertise des IGAPS, son arbitrage est le suivant :

Les postes de chefs de service resteront classés 3 quelle que soit la taille de la région.

Les postes d'adjoints aux chefs de service, normalement classés 2, seront finalement classés 3 dans les grandes régions comprenant au moins 10 départements si l'agent est affecté sur un site différent de celui du chef de service.

Les chefs d'unité (n-1) par rapport aux chefs de service, restent classés 2 dans la majorité des cas. Ce classement pourra être porté à 3 dans les régions comprenant au moins 10 départements et encadrant les équipes importantes et/ou éclatées. Dans ce cas, leur adjoint, normalement classés 1, seront alors classés 2.

Ces informations seront rapidement transmises au réseau des IGAPS.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

PRIORITES EN CAP : L'administration fait également le point sur la notion de priorité en CAP pour les postes supprimés. Cette notion doit être actée dans le cadre de la loi « déontologie » qui ne sera pas promulguée avant début mai. A ce stade, cette priorité ne prévaudra pas en droit, sur les priorités déjà existantes, mais sera toutefois prise en compte lors des prochaines CAP.

FORMATION CONTINUE : S'agissant de la formation continue, la Secrétaire générale précise qu'après prise en compte de l'évolution du périmètre suite au décroisement d'agents, les moyens par agent ont été réajustés pour atteindre les mêmes niveaux qu'en 2015. Le budget global a été abondé de 85 000 euros.

TRANSFERT DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT : La Secrétaire générale confirme l'étude en cours sur le transfert des crédits de fonctionnement des directions régionales vers le BOP 333 (Moyens mutualisés interministériels en services déconcentrés). Elle indique que le MAAF fait partie des quelques ministères qui y sont favorables, **mais sans aucun transfert d'ETP**.

Par ailleurs, le Secrétaire Général du Gouvernement diligente une mission d'évaluation du dialogue social et de prise en compte des RPS dans les DDI où les agents connaissent également des situations particulièrement difficiles notamment dans les SEA.

Les conclusions de cette mission, prévues pour le 30 juin prochain, doit faire l'objet d'une présentation en CTM.

DIALOGUE SOCIAL ET RPS EN DDI : La Secrétaire générale accueille favorablement notre demande de présentation des conclusions de la mission « dialogue social et RPS en DDI » en CTM.

La CFDT, comme les autres syndicats, pense qu'il y a un problème de fonds concernant la complexification des procédures et une mauvaise prise en compte de la réalité de terrain par la DGPE. En outre, la CFDT propose, qu'à l'image des réseaux d'expertise existant dans le domaine sanitaire, facilitant la gestion des crises en services déconcentrés, un réseau d'expertise se mette en place également dans le domaine de l'économie agricole. Ce n'est pas de CDD qui régleront mais des emplois de fonctionnaires

SEA : La secrétaire générale annonce un renforcement en moyens d'ajustement de 350 ETPT supplémentaires pour 2016 dans les SEA.

La Secrétaire générale propose en outre d'analyser des difficultés réelles remontées par les syndicats et propose d'organiser une rencontre avec les responsables de l'ASP, de la DGPE et les organisations syndicales.

RECUPERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES :

La Note de service 2015-1121 du 18 décembre 2015 prévoit un dispositif de récupération partielle du crédit d'heures.

- La ligne « récupération d'heures » n'est pas prévue dans Gestor.
- Quelle démarche doivent effectuer les agents auprès de leur hiérarchie pour récupérer leur crédit d'heures ?
- Des demandes de récupération ont été refusées : une rétroactivité doit être envisagée.
- Est-il prévu de faire évoluer Gestor pour tenir compte du dispositif de récupération d'heures supplémentaires ? Dans la négative, quelle mesure de substitution est envisagée ?

Le SRH indique que l'adaptation de Gestor, confiée à un prestataire, prend plus de temps que prévue mais devrait être effective au premier avril. Il assure rechercher une solution avec les directions en attendant le 1^{er} avril et indique que la rétroactivité sera possible.

DEPRECARISATION 2016

La CFDT souhaite connaître l'ampleur des effectifs concernés par la déprécarisation dans les différents secteurs de notre ministère pour l'année 2016.

Le SRH indique qu'un groupe de travail est prévu avant la fin du premier semestre pour évaluer la volumétrie des agents qui seront déprécarisés sur 2016- 2018 suite à l'évolution des règles d'éligibilité à paraître en mai dans la loi de déontologie.

TELETRAVAIL

Suite à la parution du décret fonction publique, un groupe de travail se réunira fin mars pour préparer l'arrêté ministériel du MAAF.

Le SRH confirme.

COUR DES COMPTES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La CFDT est indignée face au récent réquisitoire à charge de la cour des comptes contre nos écoles agro et véto.

Ne se préoccupant pas des conditions de travail des personnels, les conseillers ont massivement mobilisé des indicateurs technico-financiers pour évaluer nos structures, sans tenir compte de nos spécificités.

La CFDT est particulièrement mobilisée pour que l'ENFA puisse dans l'avenir former des enseignants-stagiaires ouverts à tous les aspects de notre ministère et sensibiliser ces derniers aux 5 missions de l'enseignement agricole par des périodes « en immersion ».

Pour l'ENFA, comme pour tous les 11 autres établissements du supérieur, il est nécessaire de davantage écouter le personnel et leurs représentants pour piloter ces centres de recherche et d'enseignement.

La Secrétaire générale rappelle que le ministre a souhaité inscrire, dans la loi d'avenir, l'ENFA au cœur du dispositif de formation des enseignants.

COUR DES COMPTES ET IFCE

Le rapport de la cour des comptes conclut que le déséquilibre financier de l'IFCE est structurel et que son maintien ne se justifie plus.

La CFDT rejoint la position du ministère pour le maintien de l'IFCE mais demande un accompagnement plus volontaire des personnels. Nous demandons la mise en place d'un comité de suivi de l'affectation des agents associant la DRH de l'IFCE, les SRH des tutelles et les organisations syndicales représentatives. Ce comité, qui devra travailler en amont de la tenue des CAP, veillera au respect des annonces de requalification.

La CFDT demande également que les représentants du personnel de l'IFCE soient consultés sur les perspectives de modernisation de SIRE en lien avec les tutelles et sur les perspectives d'affectation des nouveaux bureaux des sites qui sont fermés

La CFDT demande quelles sont les perspectives envisagées pour rendre plus cohérent le pilotage de l'établissement.

La Secrétaire générale reconnaît que la Cour des comptes, dans son rapport annuel, propose la fermeture de l'établissement. Elle souligne que les ministres de tutelle se sont rapidement opposés à cette fermeture et ont réaffirmé leur volonté d'appliquer la réforme engagée qui permet de maintenir l'IFCE en suivant le contrat d'objectif et de performance (COP). Elle rappelle que la subvention du ministère versée à l'IFCE a été augmentée en 2016.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org

Thierry Duchaussoy, délégué CFDT à l'IFCE, a bien fait remarqué que les agents étaient fortement inquiets et lassés par les multiples réformes que l'IFCE a connu depuis 1999.

Il a pointé les incohérences de l'administration qui une fois supprime la compétence sur l'identification puis la redonne à l'Institut.

L'Accompagnement indemnitaire proposé par le directeur actuel ne peut être la seule mesure.

Par ailleurs, la Secrétaire générale est favorable à la proposition de la CFDT, pour mettre en place un comité tripartite de suivi individuel des agents comportant la DRH de l'IFCE, le SRH du MAAF et les syndicats. Elle le proposera au directeur de l'IFCE.

SPAgri-CFDT : Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS - 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

SGEN - CFDT : 47 / 49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris cedex 19 - 01 56 41 51 45– sgen-cfdt@educagri.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur nos sites
cfdt-agriculture.fr et sgen-cfdt.org